

 Département du Territoire de Belfort Communauté de communes des Vosges du sud	Délibération n° 031-2023 Compte Administratif Séance du 4 avril 2023	Nombre de conseillers en exercice 42 Nombre de conseillers présents 33 Nombre de conseiller absents 9 Dont suppléés 0 Dont représentés 5
---	--	--

Le conseil communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Didier VALLVERDU, Vice-président, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Monsieur Jean Luc ANDERHUEBER, Président de la Communauté de communes, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, Monsieur ANDERHUEBER ayant quitté la salle,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Votes Pour : 37
 Contre : 0
 Abstention : 1

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits ⁽¹⁾	Recettes ou excédents ⁽¹⁾	Dépenses ou déficits ⁽¹⁾	Recettes ou excédents ⁽¹⁾	Dépenses ou déficits ⁽¹⁾	Recettes ou excédents ⁽¹⁾
COMPTE ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF						
Résultats reportés.....	849 258,55			1 205 020,66	849 258,55	1 205 020,66
Opérations de l'exercice.....	1 811 146,63	2 877 306,73	2 070 519,36	2 248 844,07	3 881 665,99	5 126 150,80
TOTAUX	2 660 405,18	2 877 306,73	2 070 519,36	3 453 864,73	4 730 924,54	6 331 171,46
Résultats de clôture.....		216 901,55		1 383 345,37		1 600 246,92
Restes à réaliser.....	11 723,38	252 183,00			11 723,38	252 183,00
TOTAUX CUMULES	11 723,38	469 084,55	0,00	1 383 345,37	11 723,38	1 852 429,92
RESULTATS DEFINITIFS		457 361,17		1 383 345,37		1 840 706,54

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

Ont signé au registre des délibérations :

M. AERENS, L. AFFHOLDER, O. BAZIN, R. BEGUE, J-P. BRINGARD, L. BROS-ZELLER, C. CANAL, M-J. CHASSIGNET, J. CHIPAUX, C. CODDET, C. CONILH-NOBLAT, A. DOYEN, A. FENDELEUR, J. GROSCLAUDE, P. GUIGON, E. HOTZ, J-M. HUGARD, M. JACQUEY, P. LACREUSE, M. LEGUILLON, C. LESOU, P. MIESCH, F. MONCHABLON, A. NAWROT, V. ORIAT-BELOT, E. OTERNAUD, E. PARROT, C. PARTY, A-S. PEUREUX-DEMANGELLE, J-L. SALORT, G. TRAVERS, D. VALLVERDU

Pour expédition conforme,
 Le Président

J.L. ANDERHUEBER



(1) Les "dépenses" et les "recettes" doivent être inscrites sur les lignes "opérations de l'exercice" et "restes à réaliser".
 Les "déficits" et les "excédents" doivent être inscrits sur les lignes "résultats reportés", "résultats de clôture" et "résultats définitifs".